VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Angustine Fisher, femme de Bernhard Fisher.

No 66,411 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

EN VERTU d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit jugement rendu le 29 avril 1902, et lu et signé en Cour ouverte le 2 mai 1902, moi Joseph L. Onorato, un encanteur, jûmment nommé, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 22 juillet 1902, à midi, la propriété suivante:

Quatre lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Congrès, Urquhart, Elmire et Villeré, nécessairement et Gired, désignés par les Nos 2, 3 4 et 5 et mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Congrès sur 96 pieds de profondeur, d'après un plan de Moliquin, voyer, dressé comme plan 96 du livre des plans No 2, en l'étude de Joseph Ouvillier, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en billets de un an, à 8 0/0 de la date et toutes les clauses usuelles de sûreté, avec privilèges de vendeur et hypothèque spéciale, ensemble le pacte de non aliénabilité, stipulations pour frais d'avocat, etc. L'adjudicataire doit assumer les taxes de 1902, les timbres de guerre, doit payer pour l'acte de vente par devant F. D. Chappuis, Esq., notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO,
Propriétés Foncières et Placements,
309 rue Baronne.

28 juin—29 29—juil 6 13 20 27 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bon Cottage Double, 2321-23 RUE CHIPPEWA.

A l'Encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne,

MARDI, le 22 Juillet 1902, à Midi.

No 67,086 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

Succession de Mme Mary E. Berath.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 19 juin 1902 et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à l'heure et à l'endroit ci-dessus indiqué dans l'affaire en cent intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Chippewa, Annonciation (anciennement Jersey), Sérapure et Philipe, désigné par le lot No cent quatre vingt cinq contigu au lot No cent quatre vingt quatre sur la ligne du côté de là, la plus près de la rue Sérapure, sur un plan de la propriété de Robert Lagtoe, dressé, fait par Hugh Glenat, alors voyer de l'ancienne ville de Lafayette, le 2 février 1844 et déposé pour référence en l'étude de L. E. Kenny, ancien notaire en cette ville.

Ledit lot mesurant 31 pieds, 11 pouces et 3 lignes de face sur la rue Chippewa, par une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1902 et les frais des timbres de guerre, devant payer pour l'acte de vente par devant Jos. D. Taylor, Esq., notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO,
Propriétés Foncières et Placements,
309 rue Baronne.

J. B. Rosser, Jr., Esq., avocat,
724 rue Commune.

21 juin—21 22 29—juil 6 13 20 22

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Splendide Propriété de Résidence et Commerciale,

No 1319, avenue Canal,

A l'enseigne de la rue N. Liberté et la résidence double à deux étages dans son arrière fond Nos 110 et 112 rue N. Liberté,

A L'ENCHÈRE PUBLIQUE

Ire Jo hn Friedrich et als vs Laura E. Mildred, Edwin B., Robert L. et Stella Friedrich.

No 67,973.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Geo. G Friedrichs Encanteur.—Bureau No 833 rue Commune—MARDI, le 29 juillet 1902 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et ordre rendu, lu et signé en cour ouverte le 26me jour de juin 1902, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, de la propriété foncière de valeur ci-après décrite, à savoir:

La remarquable résidence et magasin en bois à deux étages, No 1319 avenue Canal, à l'enseigne de la rue Nord Liberté et la productive résidence double en bois à deux étages dans le fond, Nos 110 et 112 rue Nord Liberté, plus complètement décrites comme suit, à savoir: Un certain morceau ou portion de terre situé, se trouvant et étant dans le faubourg Trémé, deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Canal, les rues Nord Liberté (autrefois Trémé), Franklin et Donaldsonville, désigné comme le lot No 1, sur un certain plan fait par Jean Commagny, voyer de l'ancienne municipalité Numéro un, daté le 9 décembre 1841, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville. Ledit morceau ou portion de terre forment l'enseigne des rues Canal et N. Liberté et mesurant et mesure anglaise 26 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur et fondé à la rue N. Liberté; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, vendue sujette à un bail sur la propriété de l'enseigne expirant le 1er octobre 1902. La propriété entière rapportant un revenu annuel de $960.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans par des billets de l'acquéreur, portant 7 0/0 par an d'intérêt; de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'au paiement final et garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, laissant à 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes sur ladite propriété pour l'année 1902 aussi bien que les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis s'il y en a, et également le coût de l'acte de vente, lequel doit être passé pardevant Eugène Rouer, Esq., notaire. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication de façon à faire la vente.

28 juin—28—juil 1 8 15 22 29

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Joseph A. Abadie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 68 077—Division B—Attendu que George Abadie a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph A Abadie, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier—A. E. A O S. Livaudais, avocats

20 juin—29—juil 2 8

Succession de Bertrand Asteguez

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 68,552—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est en pouvoir en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Veuve Bertrand Asteguez administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—F. L. Fourchy, avocat.

27 juin—27—juil 1 8

VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Spendide occasion pour placement. Cottages doubles dans le Quatrième District.

Excellente localité pour les affaires dans le Sixième District et propriété vacante dans le Premier District

Mme Margaret McCubbin, femme de Paul Lermon vs Wm McCubbin et al.

No 67,895—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteurs—JEUDI, le 10 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre rendu et signé le 6 juin 1902, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

1° Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Roudon et Gravier, les avenues Tulane et Hagan, désignés par les Nos 29 et 30 sur un de-vis annexé à un inventaire daté le 7 janvier 1895 dans la succession de F. Lacroix et mesurant chacun 30 pieds 11 pouces de face à la rue Roudon, sur une profondeur de 156 pieds 5 pouces et 4 lignes.

2° Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le No 6, dans l'îlet No 40, sur un plan fait par H Grant, de l'ancienne ville de Lafayette, et par le même numéro dans l'îlet No 15, sur le plan original du Faubourg Lafayette, le dit îlet sur compris entre les rues Sérapure, Prairie, Chippewa et Fulton, maintenant St Thomas, et désigné par le No 6 sur un plan dressé par Cambranz, daté le 20 avril 1846, déposé en l'étude de J. F. Coffey, notaire, et mesurant d'après le dit plan 31 pieds 11 pouces et 8 lignes de front à la rue Sérapure, le même largeur dans le fond, sur 130 pieds plus ou moins sur la ligne de division laquelle sépare le dit lot du lot No 5, et 129 pieds 10 pouces plus ou moins par la ligne qui sépare le dit lot du lot No 5, la portion du fond étant partie du lot 11.

Les améliorations sont connues comme les Nos 614 et 616 rue Sérapure entre les rues St Thomas, Chippewa et Première, et composant un joli cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté galerie sur la façade et 3 chambres, hangar, etc., la maison est retirée de la banquette et est en bon état, et louée pour $16 par côté.

2°. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 82, borné par les rues St Denis (maintenant S. Rampart), Dryades, Cadiz et Valence, désigné par le No 15 sur un plan dressé par W. H. Williams, voyer, daté le 10 juillet 1864, déposé dans le bureau de l'annotateur de la paroisse Jefferson, et mesurant comme suit, à savoir: 30 pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations comprennent une résidence en bois couverte en ardoises connue comme le No 1931 rue Valence et contenant 5 chambres, citerne, hangar, etc. La maison est louée pour $25 par mois.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le No 3 de l'îlet No 9, compris entre la rue Fulton, le Chemin Public et la rue Levée, et les rues Mouvième et Harmonie, sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, le 15 mars 1832, déposé en l'étude de T. Guyot, ancien notaire, lequel lot mesurant d'après ledit plan 60 pieds 3 pouces de face à la rue Fulton sur 116 pieds de profondeur, le tout en mesure anglaise.

Les améliorations sont connues comme 3152 et 3154 rue St Thomas et comprenant un joli cottage double en briques couvert en ardoises retiré de la banquette et contenant de chaque côté galerie sur la façade et 5 chambres, citerne, hangar, etc., lot loué $10 par côté.

En addition au ci-dessus sont une bâtisse en bois dans le fond du lot contenant 8 chambres et louée pour $25 par mois, le tout en bon état et près de tous les agréments.

5° Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Denis, Dryades, Cadiz et Valence, îlet No 82, désigné par les numéros 12, 13 et 14 sur un plan dressé par W. H. Williams, voyer, déposé dans le Bureau de l'Annotateur de la paroisse Jefferson, ledit plan est daté le 13 juillet 1864 et d'après ledit plan le lot donne mesurant 30 pieds de face à la rue St Denis, sur une profondeur de 120 pieds, ledit lot 13 mesurant 30 pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur de 120 pieds et lot No 14 mesure 30 pieds de face à la rue Valence sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations sont connues comme 1937 rue Valence coin Rampart, comprenant une bâtisse en bois couverte en ardoises composée comme une épicerie et contenant grande chambre à magasin, 4 chambres, citerne, hangar, etc; le tout en bonne condition, aussi un petit emplacement pour les affaires contigu au ci-dessus contenant 1 chambre le tout loué pour $20 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance s'il y en a, en 1 an 1 et 2 ans avec 8 pour cent par an d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs payant pour les taxes de 1902 et devant faire un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, incluant tous les timbres du revenu, aux frais des acquéreurs.

John B. Fisher, avocat.

8 juin—8 15 22 29—juil 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cinq splendides lots à bâtir dans l'îlet de l'avenue Peters, des rues Collège, Perrier et Léontine. Excellent site à bâtir sur la rue S. Rampart près de la rue Canal, le terrain exclusif au rattachant au Hickwick Club et l'îlet entier de terre (26 lots) borné par les rues Murat, Olympia, Baudin et D'Hémécourt à quatre lots de la rue du Canal et de l'avenue Carrollton.

Succession de Frank A. Lee.

No 34,264 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — le JEUDI, 10 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 27 mai 1902 et signé le 5 juin 1902, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Cinq certains lots de terre avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Collège, Perrier, Léontine et l'avenue Peters, désignés par les Nos 1, 2, 3, 13 et 14, d'après un devis fait par E. Pilie, voyer, le 19 avril 1890 et annexé pour référence à un acte de dépôt passé en l'étude de B. Triste, notaire et mesurant en M. A., d'après cela, comme suit, à savoir: les lots Nos 1, 2 et 3 mesurant chacun 29 pieds 8 pouces de face à l'avenue Peters, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds, le lot No 1 formant l'encoignure de la rue Collège et de l'avenue Peters et les lots Nos 13 et 14 mesurant chacun 35 pieds de face à la rue Collège sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds 8 pouces et 3 lignes.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rampart, Canal, Commune et Dryades, désigné par le No 6, sur un plan dressé par H. Musshausen, ancien ingénieur, le 13me jour de juillet 1846, déposé en l'étude Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville et mesurant 28 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue de Rampart, 24 pieds 2 pouces 1 ligne sur une ligne séparant d'une allée commune, douze pieds de largeur en continuant aux dits lots et autres 123 pieds 10 pouces et 4 1/2 lignes de profondeur sur la ligne après rapprochée de la rue du Canal et 125 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne du côté séparant du lot No 7 mesure américaine.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, borné par les rues Murat, Olympia, Baudin et D'Hémécourt, désigné par le No 10, et divisé en 26 lots numérotés de 1 à 26 inclus vement, sur un plan dressé par George T Dunbar, voyer, daté le 12 décembre 1848 et une copie du dit plan fait par D'Hémécourt, voyer, le 16 février 1849, déposé en l'étude de R. J. Ker, ancien notaire en cette ville, lequel dit îlet mesurant 519 pieds 8 pouces et 2 lignes de face respectivement aux rues Murat et Olympia et 314 pieds 5 pouces et 8 lignes respectivement aux rues D'Hémécourt et Baudin.

Conditions — 1/3 comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans portant 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de 1902, et faire un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Nicholas Browse Trist, notaire, incluant tous les timbres du revenu, aux frais des acquéreurs

T. M. Miller avocat du pétitionnaire.

T. S. B. Chalis, avocat pour Mme Eliza J. Lytle.

8 juin—8 15 22 29—juil 6 10

VENTES A L'ENCAN

Curtis & Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Johannette Karnsing.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — Division C. — No 67,061 — Par ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C. l'Hon John St Paul, juge, daté et signé le 17 juin 1902, et à nous adressé nous procéderons de vendre SAMEDI, le 5 juillet à 11 heures A. M., à la Bourse de Curtis, 829 rue Commune.

Un lot de meubles et effets mobiliers, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs.

25 juin—25 30—juil 2 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 8 JUILLET 1902

PROCÈS POUR PARTAGE

Mme J. G. Vogel vs Chas W. Hugo, exécuteur testamentaire de Mme E. Harensing.

No 67,148—Cour Civile de District—Div. C

CETTE PROPRIETE DE VALEUR,

Nos 2102 et 2115-17 rue Celleée.

PAR CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs, No 846 rue Commune—MARDI, le 8 juillet 1902, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement fixé et signé le 5 juin par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos 13 et 14 dans l'îlet No 90, borné par les rues Huitième, Pleasantine, (maintenant Celleée), Prytanée, et la ligne du Faubourg Delachaise (maintenant rue Harmonie). Les dits lots mesurant chacun trente et un (31) pieds de face à la rue Huitième sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No Quatorze formant l'encoignure des rues Huitième et Pleasantine maintenant Celleée).

Termes et conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat de 1902.

Acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs,
No 846 rue Commune.

Emile Pesce et Fred Adolph, avocats.

6 juin—6 8 15 22 29—juil 6 8

Jas. A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Etablissement d'affaires et résidence à deux étages,

A l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Chippewa.

Occupé depuis des années comme une épicerie et buvette.

Le joli cottage simple, No 318 rue Fern coin Levée, sur un extra grand lot de terre.

Succession d'Elizabeth Martin.

No 67,862—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

IL SERA vendu à l'enchère publique MARDI, le 22 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 630 rue Gravier—En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 19 juin 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée la ci-après décrite propriété à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations dans le Sixième District dans l'îlet borné par la rue Chippewa, l'avenue de la Louisiane, les rues Teledano et Tchoupitoulas, et mesurant, en mesure américaine, trente (30) pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur cent vingt huit (128) pieds de profondeur et fondé sur la rue Chippewa, formant l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Chippewa.

Les améliorations comprennent la résidence à deux étages, substantielle et bien construite et établissement d'affaires, maintenant occupée, et elle a été pendant plusieurs années comme une épicerie et buvette, et contenant deux chambres bien finies et portant les numéros municipaux 625 et 627 de l'avenue de la Louisiane et rapportant un revenu de $45 par mois à un bon locataire payant.

2° Une portion de terre dans le Septième District avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans l'îlet No 49 borné par les rues Levée, Fern, Haso et Commerciale, le dit lot formant l'enseigne des rues Fern et Levée, étant connue comme lot No 1 et mesurant d'après un plan de W. H. Williams, voyer, cinquante deux (52) pieds, six (6) pouces et cinq (5''') lignes sur une ligne courant parallèle de la rue Levée sur cent cinquante neuf (159') pieds de profondeur et fondé à rue Fern, sur cent quatorze (114') pieds huit (8'') pouces et quatre (4''') lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot 2 sur le dit plan. Les améliorations sont un joli cottage simple portant le numéro municipal 318 rue Fern, contenant 4 chambres et loué au taux de $4 par mois.

Conditions—La moitié comptant; la balance payable en douze mois de la date de l'adjudication, la portion de crédit du prix devant être sur un billet ou billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'assurance et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1902 devant être payées par les acquéreurs, un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente. Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 juin—28 23 — juil 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE DOUBLE,

724 et 726 avenue Elmire, Algier,

A proximité de ferries (bateaux passeurs) marchés églises et écoles.

Successions de Sarah Marshall et d'Isaac Marshall consolidées.

Nos 67,727 et 67 661—Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division B.

IL SERA vendu à l'enchère publique MARDI, le 22 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne,

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 630 rue Gravier—En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 18 juin 1902 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, désigné comme lot No 12 de l'îlet No 22 maintenant No 128, lequel est borné par les rues Elmire, Opelousas, autrefois Market, les avenues Pacifique et Bindell, autrefois rue Jackson: le dit lot mesurant trente (30) pieds de face à la rue Elmire sur cent vingt-trois (123') pieds huit (8'') pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 724 et 726 rue Elmire.

Conditions—Une moitié comptant, la balance en douze mois avec hypothèque pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, le billet pour la portion de crédit du prix devant être garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec assurances et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente; acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur, les taxes de 1902 devant être payées par l'acquéreur en plus et au-dessus du prix de l'adjudication.

21 juin—21 22 29—juil 6 13 20 22

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Mme Mary M. Grote vs A. John Solariet als.

No 67,587—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 31 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 9 juin 1902, et d'un jugement rendu le 18 juin 1902 et signé le 24 juin 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite cour cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et en vertu d'un ordre daté le 29 avril 1902 de l'Hon. W. H. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, dans la succession de Mme A. M. Solari, No 61,784 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La magnifique propriété commerciale, remarquablement placée, comprenant les trois splendidement construits et imposants magasins, bâtisses à bureaux et hôtel combiné en briques à quatre et trois étages, Nos 201, 203, 205, 207 et 209 rue Royale, et Nos 703, 705, 707, 709, 711, 713 et 715 rue Bourbon et formant l'enseigne nord-ouest des rues Royale et Bourbon, un des mieux et plus favorablement connu en cette ville.

Le terrain sur lequel les susdites bâtisses et améliorations sont construites comprend cinq certains lots, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Bienville, mesurant ensemble, plus ou moins, 74 pieds, 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Royale, 75 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur et fondé sur la rue Bourbon, et 127 pieds 10 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté du côté de la rue Bienville. Le terrain est spécialement décrit comme suit:

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre situé dans le susdit district et îlet, mesurant, d'après un devis par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 20 février 1873, annexé pour référence à un acte de vente exécuté devant C. T. Benoist, notaire, le 1er mars 1873, 60 pieds de face à la rue Royale sur 60 pieds 4 pouces de profondeur et fondé sur la rue Bourbon et entre lignes parallèles.

Deuxièmement—Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet et contigu au morceau ou portion de terre ci-dessus nouvellement décrit, mesurant 24 pieds 5 pouces et 8 lignes de face à la rue Royale sur 60 pieds 3 pouces de profondeur.

Troisièmement—Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le même district et îlet, et contigu dans le fond aux ci-dessus premièrement et deuxièmement décrits morceaux ou portions de terre et lot de terre, désignés par la lettre G, sur un devis par Louis Pilié, ancien voyer de ville, daté le 27 mai 1855, annexé à un acte de vente pardevant John Bendernagel, ancien notaire, le 3 juin 1855, d'après lequel ledit morceau ou portion de terre mesure 67 pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon, le même largeur dans le fond, sur une profondeur de 75 pieds entre lignes parallèles; lesdites mesures étant toutes plus ou moins.

Cette propriété est à un îlet de la rue Canal et à part de la rue Canal est l'encoignure la plus marquante en cette ville. Des fortunes ont été faites non seulement dans le voisinage, mais sur la propriété, par quelques-uns des nos plus grands marchands, donnant une fixité de valeurs sans supérieure. Les améliorations nouvellement achevées et en voie de construction dans le voisinage démontre combien la propriété en fait, endroit est envisible comme placement. L'Hôtel Commercial d'un côté et l'Hôtel Fabacher de l'autre sont des exemples prouvant combien ils sont recherchés par les capitalistes dans ce voisinage. L'emplacement de maisons de commerce telles que celles de MM. Schlosser & Co, Solari W. G. Tebault, Montléléone, McInery, Fink et autres garantit cette stabilité laquelle est une des plus essentielles et désirables dans le commerce comme placement.

Comme location le marchand y trouvera un commerce augmentant et fixe, le résultat de l'immense trafic en glissant à chaque heure de jour. En dehors de quelques îlots de la rue du Canal il n'existe pas un autre îlot sur lequel le trafic est aussi grand. Comme placement le capitaliste trouvera sécurité, augmentation en valeur et bon rapport; ne laissant rien à désirer, soit pour le marchand ou le capitaliste.

Il est exclusivement recommandé à ceux qui désirent un placement d'affaires lucratives ou un placement par excellence. La propriété ci-dessus décrite se loue par mois aux taux de $5,880 par an. L'acquéreur peut en prendre possession le 30 septembre 1902, s'il le désire.

2° Cinq certains lots de terre, contigus, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet bornés par les rues Tchoupitoulas, (et Levée), Water, Sérapure et Première, mesurant ensemble 127 pieds 10 pouces et 1 1/3 de ligne de face à la rue Tchoupitoulas et 126 pieds 6 pouces et 7 2/3 lignes de face à la rue Water sur 60 pieds plus ou moins de profondeur et fondé sur la rue Sérapure, et 86 pieds 3 pouces et 4 4/5 ligne de profondeur sur le côté supérieur le plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle de plus de 11,500 pieds. Lesdits lots sont spécialement décrits comme suit: Deux dessdits lots sont désignés par les Nos 5 (ou 11), 6 (ou 13) sur un devis marqué B annexé à un procès-verbal de l'encanteur Un dessdits lots est désigné par le No 5 sur un plan par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, et par le No 11 sur la mappe de cette ville et deux dessdits lots sont désignés par le No 4 sur un plan dressé par M. Harrison, voyer, daté le 22 juin 1850, déposé en l'étude de L. H. Kenny, ancien notaire, et par le No 3 sur un plan de subdivision des lots Nos 1, 2, 3 et 4 par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, déposé en l'étude de L. H. Kenny, ancien notaire. Les dits lots mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 5 (ou 12) et 6 (ou 13) mesurant chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas. Le lot No 5 (ou 12) mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Water sur une profondeur de 88 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Première le divisant du lot No 5 (ou 11), 89 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne séparant du lot No 6 (ou 13) lequel dit lot No 6 (ou 13) a une façade de 31 pieds 6 pouces 7 lignes à la rue Water sur une profondeur en façade sur la rue Sérapure de 90 pieds; le tout plus ou moins. Ledit et No 6 (ou 13) forment l'enseigne des rues Water, Sérapure et Tchoupitoulas. Les lots Nos 8 (ou 11) et No 4 mesurant chacun environ 24 pieds de face à la rue Water, 23 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, par les profondeurs suivantes: Le lot No 3 (ou 11) 88 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue Sérapure, le séparant du lot No 5 (ou 12), et 87 pieds 7 pouces et 3 3/5 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 4 lequel dit lot No 4 a une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Première le séparant du lot No 3 de 86 pieds 11 pouces et 5 1/5 lignes Le lot No 3 mesurant 25 pieds 5 2/3 pouces de face à la rue Water, 23 pieds 6 pouces et 1 1/3 lignes, de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 86 pieds 11 pouces, et 5 4/5 ligne sur la ligne se séparant du lot No 4 sur une profondeur de 86 pieds 3 pouces, et 4 4/5 lignes sur la ligne de côté supérieur la plus près de la rue Première étant la même plus ou moins.

3° Trois certains lots de terre contigus situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas (ou Levée) Water, Première et Sérapure, mesurant ensemble 71 pieds 7 pouces et 2/3 ligne de face à la rue Water, 71 pieds 1 pouce et 1 1/3 ligne de face à la rue Tchoupitoulas sur 85 pieds 7 pouces et 2 2/3 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Sérapure et 97 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle d'environ 6,400 pieds Les susdits lots sont décrits spécialement comme suit: Un dessdits lots est désigné par le No 1 sur un plan par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851 et par le No 8 sur un jugement de cette ville, et deux dessdits lots sont désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan par B Buisson, voyer, le 10 mars 1852 et connus comme les lots Nos 6 et 7 sur la carte de cette ville. Lesdits lots mesurant comme suit, à savoir Le lot 1 (ou 8) mesurant 25 pieds 5 pouces et 2/3 ligne de face à la rue Water, 23 pieds 5 pouces et 1 1/3 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 85 pieds 7 pouces et 2 2/3 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Sérapure, 84 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne supérieure à plus près de la rue Première, le divisant du terrain No 1 (ou 6). Les terrains Nos 1 (ou 6) et 2 (ou 7) mesurent chacun 24 pieds 1 pouce de façade à la rue Water, 23 pieds 2 pouces et 4 lignes de façade à la rue Tchoupitoulas, sur les profondeurs suivantes:

Terrain No 1 (ou 6) a 91 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Sérapure le divisant du terrain No 1 (ou 8), 94 pieds et 5 pouces sur la ligne de division du terrain No 2 (ou 7), lequel terrain No 2 (ou 7) a 97 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne du côté supérieur la plus près de la rue Première.

4° Un certain lot de terre situé dans le district et carré comme la propriété ci-dessus décrit en troisième lieu désigné par le No 4 sur un plan de C. A. Hodin, voyer, en date de décembre 1852, et par le même numéro sur la mappe de cette ville, et mesure 22 pieds, 11 pouces et 6 lignes rue Water; 24 pieds, 2 pouces et 7 lignes rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 103 pieds, 10 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Sérapure et 107 pieds 4 pouces 2/3 ligne du côté supérieur le plus près de la rue Première.

Aucun site meilleur pour fabrique ou entrepôt ne pourrait être trouvé. Les voies de chemins de fer ne sont pas à plus de 20 pieds de la propriété, et la rivière pas à plus de 50 pieds, donnant aussi d'excellentes facilités pour le transport des marchandises qui peuvent être transportées à la propriété ou peuvent en être transportées des chars ou des steamers. Le gain ainsi dans le transport est énorme. C'est aussi un des rares sites qui restent sur la rivière utilisables pour des objets de commerce.

Il ne sera pas longtemps avant que les propriétés de ce genre soient si précieuses que leurs prix s'élèveront aux plus hauts chiffres. On les achète si rapidement que même aux prix les plus élevés on n'en trouvera pas. Maintenant cette moment; l'avenir des